

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0331**

commune (s) :

objet : Demandes de remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement - Taxes d'urbanisme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0331**

objet : **Demandes de remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement - Taxes d'urbanisme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.17.

En application du décret n° 96-628 du 15 juillet 1996, la Métropole de Lyon est saisie de 11 demandes de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme. Ces requêtes, présentées sur proposition du comptable chargé du recouvrement, s'élèvent à un total de 57 300 €

Les principales caractéristiques des demandes sont les suivantes :

- 1ère demande :

Madame B.S. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

2 ter avenue de Californie

69600 Oullins

Permis PC1491100009

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 64 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 8 décembre 2012 et 8 décembre 2013.

3 règlements en septembre et octobre 2014 ont soldé le dossier.

Madame B. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*] indique ne pas avoir reçu les avis d'échéance car elle était placée en détention à cette période.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 2° demande :

Monsieur A.Y. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

5 rue du Moulin de l'Arche

69450 Saint Cyr au Mont d'Or

Permis PC19109Z0041

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 402 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 7 juin 2011 et 7 décembre 2012.

La première échéance a été réglée en totalité avec un peu de retard et un échéancier a été mis en place tardivement pour la seconde échéance. Le dossier a été soldé le 19 décembre 2014.

Monsieur A. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]* rencontre des difficultés financières car il a connu un long arrêt maladie à la suite d'un grave accident de la circulation survenu fin 2013.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 3° demande :

Monsieur P.JP. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]*

76 impasse du Font Vernay

69280 Marcy l'Etoile

Permis PC12708Z0039

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 628 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 7 mai 2010 et 7 novembre 2011.

La première échéance a été réglée en totalité avec plusieurs mois de retard et de petits versements réguliers dès le mois de juillet 2011 ont permis de payer la seconde échéance. Le dossier a été soldé le 27 octobre 2014.

Monsieur P. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]* invoque des difficultés financières dues à la perte de son emploi.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 4° demande :

SAS S. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]*

169 avenue Jean Jaurès

69007 LYON

PC2561200016

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 9 816 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 8 juin 2013 et 8 juin 2014.

La taxe a été acquittée en un seul versement le 14 octobre 2014, suite au rejet par le Tribunal administratif de Lyon du recours contentieux déposé contre l'autorisation d'urbanisme.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 5° demande :

SARL A.N. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

58 rue Montgolfier

69006 Lyon

PC3891100251

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 4 678 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 19 septembre 2012 et 19 septembre 2013.

La première échéance a été réglée avec quelques jours de retard ; la seconde a fait l'objet de trois paiements dont le dernier en février 2014.

La société immobilière explique que les entreprises intervenant sur le chantier ont pris un retard très important en 2013 avec pour conséquence un décalage de plusieurs mois dans ses rentrées financières, compte tenu de l'impossibilité d'appeler des fonds auprès de ses clients.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 6° demande :

SAS F.M. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

350 avenue Jean Jaurès

69361 Lyon cedex 07

PC2751100003

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 37 302 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 3 février 2013 et 3 février 2014.

Une part importante de chacune des 2 échéances a été réglée à la date prévue. Le solde n'a été versé qu'en novembre 2014.

La société indique que les dépassements d'échéance sont liés aux discussions menées avec les services de la Direction départementale des territoires concernant la catégorie de construction du Grand Stade, discussions qui ont abouti à un dégrèvement important. Le versement du solde de la taxe a été réalisé dès l'aboutissement de la procédure.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : favorable.

- 7° demande :

SAS F.P. pour SCCV C.P. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

13 bis quai Pierre Scize

69009 Lyon

PC2661100124

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 2 989 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 23 décembre 2012 et 23 décembre 2013.

Des versements mensuels sont intervenus tout au long des années 2013 et 2014 mais les 2 échéances n'ont pas été respectées. Le solde n'a été versé qu'en septembre 2014. Un dégrèvement a par ailleurs été obtenu.

La société invoque un retard dans la mise à jour de ses tâches administratives, en raison d'une réduction de ses effectifs, ce qui a demandé une complète réorganisation des services.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : réservé.

- 8° demande :

Monsieur et madame D.A. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

20 route de Collonges

69270 Saint Romain en Mont d'Or

PC23312Z0001

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 305 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 26 mars 2013 et 26 mars 2014.

Les 2 échéances ont été réglées intégralement mais avec respectivement un mois et 2 mois de retard.

Les redevables expliquent qu'ils connaissent des difficultés financières, sans apporter davantage de précisions.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : réservé.

- 9° demande :

Monsieur et madame B.F. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

Lotissement "Le Clos du Meunier"

69390 Vernaison

PC26011Z0042

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 186 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 6 février 2013 et 6 février 2014.

Les 2 sommes ont été payées par mensualités à partir de février 2013 et le dossier a été soldé en septembre 2014.

Les redevables indiquent qu'ils rencontrent des difficultés financières dues à leur séparation, une procédure de divorce est en cours.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : réservé.

- 10° demande :

Monsieur M.L. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]

4 rue Jean-Claude Bartet

69410 Champagne en Mont d'Or

PC04011Z0022

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 379 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 9 novembre 2012 et 9 novembre 2013.

La première échéance a été réglée à la date prévue. Quant à la seconde, elle n'a été versée qu'en septembre 2014.

Monsieur M. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]* dit n'avoir reçu ni la demande de paiement de la seconde échéance ni la relance, envoyées à l'adresse de la construction. Il a effectué le règlement à réception de la mise en demeure, envoyée à son adresse d'habitation.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : réservé.

- 11° demande :

Monsieur G.B. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]*

6 rue Clément Ader

69500 Bron

PC0291000049

Montant de la demande de remise gracieuse à la date du dépôt de la demande : 551 €. Le principal de la taxe est à jour de règlement.

Descriptif de la demande : les première et deuxième échéances de la taxe étaient fixées aux 24 novembre 2011 et 24 novembre 2012.

La première échéance a été payée par mensualités et soldée en octobre 2012. La seconde a fait l'objet de versements réguliers jusqu'en juin 2013 mais n'a été soldée qu'en mai 2014.

Monsieur G. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]* indique que ses capacités financières ne lui permettaient pas de régler sa dette autrement que par de petits versements, d'où le délai très long.

Avis du Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon : réservé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde les remises gracieuses des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme, pour les demandes présentées par :

- Madame B.S. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]*

2 ter avenue de Californie

69600 Oullins

Permis PC1491100009

remise des intérêts et de la majoration afférents aux première et deuxième échéances de la taxe.

- Monsieur A.Y. *[mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978]*

5 rue du Moulin de l'Arche

69450 Saint Cyr au Mont d'Or

Permis PC19109Z0041

remise des intérêts et de la majoration afférents aux première et deuxième échéances de la taxe.

- Monsieur P.J.P. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
76 impasse du Font Vernay
69280 Marcy l'Etoile
Permis PC12708Z0039
remise des intérêts et de la majoration afférents aux première et deuxième échéances de la taxe.

- SAS S. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
169 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
PC2561200016
remise des intérêts et de la majoration afférents aux première et deuxième échéances de la taxe.

- SARL A.N. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
58 rue Montgolfier
69006 Lyon
PC3891100251
remise des intérêts et de la majoration afférents à la deuxième échéance de la taxe.

- SAS F.M. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
350 avenue Jean Jaurès
69361 Lyon cedex 07
PC2751100003
remise des intérêts et de la majoration afférents aux première et deuxième échéances de la taxe.

2° - N'accorde pas les remises gracieuses des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme, pour les demandes présentées par :

- SAS F.P. pour SCCV C.P. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
13 bis quai Pierre Scize
69009 Lyon
PC2661100124

- Monsieur et Madame D.A. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
20 route de Collonges
69270 Saint Romain au Mont d'Or
PC23312Z0001

- Monsieur et Madame B.F. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
Lotissement "Le Clos du Meunier"
69390 Vernaison
PC26011Z0042

- Monsieur M.L. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
4 rue Jean-Claude Bartet
69410 Champagne au Mont d'Or
PC04011Z0022

- Monsieur G.B. [*mention anonymisée en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978*]
6 rue Clément Ader
69500 Bron
PC0291000049

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.